



## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **BOUTIQUE EPHEMERE DE LA VILLE DE CHOISY LE ROI**

Dossier à envoyer à l'adresse suivante : [boutique.ephemere@choisyleroi.fr](mailto:boutique.ephemere@choisyleroi.fr)

Ou par courrier à l'adresse suivante : MAIRIE DE CHOISY LE ROI –

Service Commerces – Place Gabriel Péri – 94600 CHOISY LE ROI

Pour tout renseignements : Tél : 01 78 68 40 80



## **DESCRIPTIF DE LA BOUTIQUE**

Ce local commercial de 45 M2, situé dans la Galerie Rouget de l'Isle, dans le quartier du Centre-Ville, comprend un espace d'environ 30m2 entièrement dédié à la vente, auquel s'ajoutent un espace de stockage, une cabine d'essayage, des toilettes indépendantes non accessibles par le public. Ce local est équipé de nombreux portants, d'étagères, d'un îlot central.

La visibilité du commerce est assurée par une enseigne.

## **ACTIVITÉ EXERCÉE AU SEIN DE LA BOUTIQUE :**

Le locataire est uniquement autorisé à vendre les produits décrits et présentés en détail dans sa demande de réservation.

Toute activité liée à la restauration est formellement interdite dans ce local.

Le locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, ni à la sécurité de la Galerie Rouget de l'Isle. Il s'engage à ne pas créer de nuisances sonores et à veiller à éviter tout attroupement devant la boutique. Il s'engage à ne pas occuper les couloirs ou le devant de la boutique par quoi que ce soit (ni étagères, ni portants, etc..). Il s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public. Sa responsabilité sera directement engagée en cas de plaintes ou de réclamations.

## **CONDITIONS DE LOCATION :**

La location comprend la mise à disposition du local et la fourniture en eau et électricité. Le sous-locataire ne peut à nouveau sous-louer ou prêter les lieux, même temporairement, en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit, gratuitement ou au contraire contre rémunération.

La boutique éphémère est louée exclusivement sur une période mensuelle.

Les locations se déroulent du Lundi à 14h00 au Lundi à 10h00.

La boutique peut être partagée entre différents exposants (deux au maximum) dit « sous locataire 2) après accord de la Ville de Choisy le roi et après que chaque exposant soit identifié. Une description précise des produits vendus et détaillés devra être indiquée pour chaque sous locataire, dans la demande de réservation.

Le local devra être rendu dans l'état de propreté tel qu'il est défini dans l'état des lieux entrants.



## **TARIFS DE LOCATION :**

Les tarifs de location sont les suivants :

### **PRIX DE LA LOCATION POUR 28 JOURS MINIMUM ou 56 JOURS MAXIMUM :**

	<b>28 JOURS</b>	<b>28 JOURS SUIVANT</b>
<b>TARIF LOCATION MENSUELLE charges comprises POUR LES CHOISYENS</b>	<b>250 euros</b> <b>dont 14 jours offerts soit</b> <b>125 euros</b>	<b>350 euros</b>
<b>TARIF NON CHOISYENS charges comprises</b>	<b>350 euros</b>	<b>450 euros</b>

La totalité du paiement de la location devra être versée au plus tard 1 mois avant le début de la location par virement bancaire.

Un dépôt de garantie de 300 euros par virement est également exigé 1 mois avant de l'entrée dans les lieux. Un remboursement de la caution sera effectué dès la restitution des locaux.

Les prix indiqués ne peuvent être réduits, en raison d'une fermeture exceptionnelle de la boutique due à un fait indépendant de la volonté de la Commune. De même, le locataire responsable s'engage à n'exiger de la Commune aucune compensation financière, ni diminution dudit prix, en cas d'interruption ou d'arrêt des sources d'énergie.

En cas de non venu du locataire le jour de la prise des clés, le contrat sera annulé de plein droit de la part de la Ville et ne pourra pas générer de remboursements liés à la location, hormis celui lié à la caution.

Tout location commencée est dû même en cas de fermeture avant la date fixée sur le contrat signé par le locataire.

En cas de constat lors de l'état des lieux sortants : de casses, de vols ou tout autre détériorations, le rachat de mobiliers ou l'ensemble du montant des travaux de remise en état sera dû par le locataire. La caution de 300 € sera conservée par la Ville, si le montant du rachat ou des travaux dépassent les 300 euros de caution, les factures seront transmises au locataire afin d'effectuer un remboursement à la Ville.

Dans le cas de location de plusieurs locataires, le paiement se fera pour chacun des sous-locataires.



### **HORAIRES D'OUVERTURE :**

Le locataire s'engage à respecter les horaires minimum d'ouverture suivants : Du Lundi au Samedi de 10h00 à 19h30 et le Dimanche de 10h00 à 13h00. Le locataire devra impérativement être présent ou légalement représenté lors des heures d'ouverture de la boutique.

### **FORMULAIRE DE DEMANDE DE RESERVATION**

NOM DE L'EXPOSANT : .....

Nom du contact/du gérant/de l'exposant : .....

Fonction : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mobile : .....

Email : .....

Site internet : .....

\*N° de Siret : .....

\*N° de répertoire des Métiers : .....

\*N° de Maison des artistes : .....

***\*L'un des trois numéros d'identification doit obligatoirement être renseigné***

### **DESCRIPTION DE L'ARTISAN, DE LA MARQUE, DE L'ARTISTE :**

### **DESCRIPTION DETAILLEE DES PRODUITS/CREATIONS VENDUES :**





## **FORMULAIRE A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE :**

- Photographies des produits ou créations proposés à la vente ;
- Tout document mettant en valeur vos produits ;
- Un extrait de Kbis datant de moins de 3 mois, et /ou extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers, et/ou à la Maison des artistes ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Copie recto verso de la carte d'identité/ du passeport de la personne responsable ;
- 1 RIB

## **Les demandes seront traitées en fonction de différents critères tels que :**

- La disponibilité de la boutique ;
- La date de réception du dossier de réservation ;
- La diversité de l'offre ;
- La qualité des produits proposés ;
- La capacité du concept à attirer du flux ;
- La conformité de l'activité au règlement de copropriété de l'immeuble.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.**

**LA VILLE SE RÉSERVE LA POSSIBILITE DE REFUSER UNE DEMANDE DE RÉSERVATION SANS RECOURS POSSIBLE DU DEMANDEUR.**

*La Mairie de Choisy le roi collecte ces informations pour la gestion et le suivi administratif et le cas échéant financier de votre demande de location de la boutique éphémère et faire la promotion de votre activité ou de la boutique éphémère sur les supports de communication de la Commune en version papier et/ou dématérialisée ainsi que sur les réseaux sociaux, si l'intervenant l'accepte. Tous les champs doivent être renseignés. Pour rappel, vous disposez notamment d'un droit d'accéder à vos données. Tous les champs doivent être renseignés. Pour rappel, vous disposez notamment d'un droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de demander leur effacement et de définir des directives relatives au sort de vos données, de les rectifier, de demander leur effacement et de définir des directives au sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse email suivante : SERVICE COMMUNICATION ou par voie postale : MAIRIE DE CHOISY LE ROI – SERVICE JURIDIQUE, Délégué à la protection des données, Place Gabriel Péri 94600 Choisy le roi, en joignant la copie de votre pièce d'identité.*